



Ville de Gémenos

AIDE AUX ETUDIANTS

Pour un stage ou séjour à l'étranger

L'aide aux étudiants est réservée aux administrés de la commune de Gémenos. Sont concernés les étudiants qui effectuent un stage ou séjour à l'étranger d'une durée minimum de 3 mois dans le cadre de leurs études. La demande doit être effectuée à la fin de la période de stage ou du séjour.

Le présent dossier doit être rempli, daté et signé et déposé au Service Scolaire de la Mairie.

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Montant de l'aide : Europe : 300 € hors Europe : 400 €

Documents à fournir

Nom : Prénom

Date de naissance : / /

Adresse :

Téléphone domicile : Tél. mobile :

Fait à : le : / /

Signature :

Stage

- Un certificat de scolarité
- Un relevé d'identité bancaire
- Un justificatif de domicile moins de 3 mois
(Attestation ou facture EDF, Eau, assurance, internet)
- Une convention de stage et attestation de fin de stage
- Un courrier adressé à Monsieur le Maire expliquant votre démarche et cursus

Séjour

- Un certificat de scolarité
- Un relevé d'identité bancaire
- Un justificatif de domicile moins de 3 mois
(Attestation ou facture EDF, Eau, assurance, internet)
- Un courrier adressé à Monsieur le Maire expliquant votre démarche et cursus
- Une attestation de fin de séjour

Le dossier doit être déposé en Mairie au service des affaires scolaires :

Tous les jours SAUF le mardi et jeudi matin et mercredi après-midi

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la commune de Gémenos pour permettre de procéder au paiement de l'aide. La base légale du traitement est la mission d'intérêt général actée par la délibération du Conseil Municipal n°6 du 22 juin 2023.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Trésorerie Principale. Les données sont conservées pendant 10 ans

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre déléguée à la protection des données à l'adresse suivante : dpo-mutualise@ampmetropole.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.